

MARAIS DE L'ÉTANG DE BIZADAN

Espace naturel sensible



INAUGURATION DU SENTIER D'INTERPRÉTATION

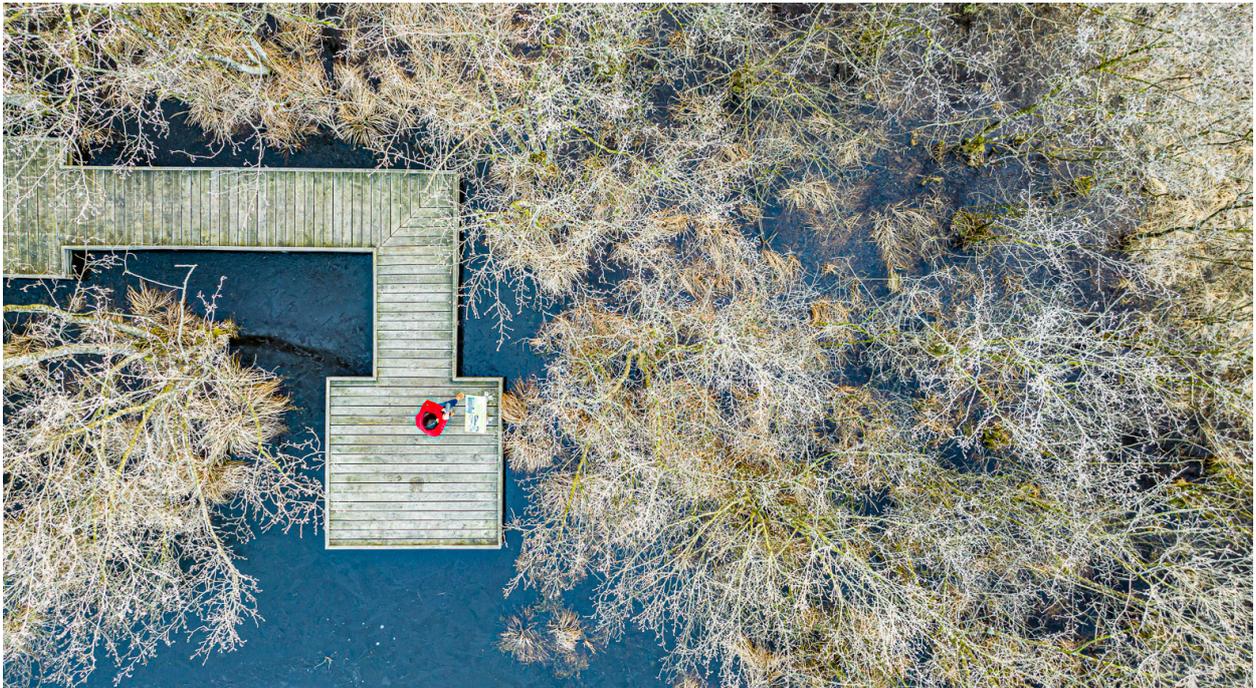
Mercredi 21 juin 2023

L'Espace Naturel Sensible (ENS) du marais de l'étang de Bizadan fait partie d'un réseau de sites départementaux qui compte à ce jour 39 sites labellisés, représentant au total plus de 15 488 hectares. Véritables bijoux naturels du Département de l'Ain, ces sites sont constitués de milieux très diversifiés (tourbières, étangs, lacs, prairies humides, cours d'eau, dunes de sable, espaces boisés, prairies d'alpage, prairies bocagères, grottes, sites géologiques...). Conscient des nombreuses richesses de son territoire, le Département de l'Ain porte une politique ambitieuse de préservation et de valorisation de ces ENS.

Le département de l'Ain offre des paysages emblématiques et des espaces naturels exceptionnels, parfois confidentiels pour le grand public, parfois très appréciés et fréquentés ; c'est le cas du marais de l'étang de Bizadan. La labellisation en Espace Naturel Sensible de ce site affirme notre volonté politique de préserver la richesse des zones humides, de soutenir les collectivités impliquées dans la préservation de la biodiversité, tout en valorisant le patrimoine naturel et paysager auprès du grand public.

Marie-Christine Chapel
Vice-présidente du Département de l'Ain
déléguée au tourisme, au patrimoine et à la culture

Jean Deguerry
Président du Département de l'Ain



L'ENS DU MARAIS DE L'ÉTANG DE BIZADAN



Au sud de la plaine de la Bresse, plusieurs étangs s'étirent en chapelet, annonçant la transition avec la Dombes toute proche. Parmi eux, l'étang de Bizadan sur la commune de Bresse-Vallons dont le marais accueille une biodiversité remarquable. Entouré de forêts humides, il se découvre désormais grâce à un sentier fauché à travers bois, le long d'un arborétum sauvage, et à des pontons d'observation en partie accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Ce site était autrefois exploité à des fins agricoles : fauche des laiches et roseaux pour la litière du bétail et le pâturage. Avec la fin de cet usage, la forêt progresse peu à peu dans le marais. Le développement des arbres se fait au détriment des plantes herbacées, auxquelles appartiennent la plupart des espèces remarquables du secteur et qui jouent notamment un rôle-clé pour l'épuration des eaux. Ainsi, avec la fermeture de ces milieux humides, ce sont les services rendus gratuitement par la biodiversité du marais qui se voient menacés dans ses fonctions de régulation, d'épuration de l'eau mais aussi ses fonctions de stockage du carbone, moyen de lutte contre le changement climatique.

Labellisé en décembre 2017, le marais de l'étang de Bizadan, d'une surface de 5,49 hectares, est un des plus petits ENS du département. Sa situation, proche des hameaux et des villages de Bresse Vallons (Étrez et Cras), est appréciée des riverains mais aussi des promeneurs, cyclistes, cavaliers et naturalistes qui viennent se détendre et profiter des curiosités naturelles. La topographie bressane, relativement plane, et les aménagements réalisés par le passé confèrent, au site, un fort potentiel d'ouverture au public.

UN SENTIER DÉCOUVERTE AU CŒUR DU MARAIS AUTOUR DU RÔLE DES ZONES HUMIDES

La société Storengy et le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) sont les propriétaires fonciers majoritaires du site. Le CEN assure le rôle de gestionnaire de l'ENS.

Le travail réalisé grâce au premier plan de gestion ENS 2017-2021, arrivé à terme, a permis de restaurer les zones humides tout en aménageant le site pour accueillir des animations scolaires et le grand public. En partenariat avec la commune, Grand Bourg Agglomération, Storengy et le Département, le CEN a réalisé dès 2021 un sentier d'interprétation pour permettre la découverte du marais et l'accueil d'animations tout au long de l'année. Un espace de pique-nique et des places de stationnement avec accès PMR ont été aménagés. Des pontons d'observation ont été installés au sein du marais, ainsi que des panneaux d'interprétation pour expliquer le rôle des zones humides. Des chicanes ont été posées pour pouvoir fermer le chemin de l'étang les jours d'animation.



DES AMÉNAGEMENTS POUR L'ACCUEIL DE TOUS LES PUBLICS

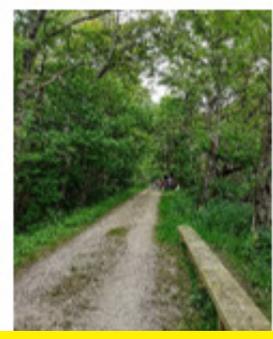
Le Département de l'Ain a installé de la signalétique routière afin d'éviter le chemin de l'étang et permettre d'accéder au site par le chemin de la Chafollière et la RD 996.





Le site du marais de l'étang de Bizadan est traversé par le Plan Départemental des itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) et le circuit des pattes bleues de Bresse, itinéraire équestre. Le guide « Belles balades sur les ENS de l'Ain » en partenariat avec la Fédération de randonnée et l'éditeur « Belles Balades » met en avant un circuit de randonnée entre l'ENS du marais de l'étang de Bizadan et celui de l'étang de But. Le Département de l'Ain a également édité en 2023 un guide découverte de cet espace naturel sensible, permettant d'appréhender ses divers enjeux.

En partenariat avec la commune, Grand Bourg Agglomération, l'office du tourisme, Storengy et le Département, de nombreuses animations, recensées dans le calendrier des animations nature, sont proposées tout au long de l'année.



→ Plus d'infos : <https://patrimoines.ain.fr/n/marais-de-l-etang-de-bizadan/n:1449>
 → Vidéo immersive : <https://youtu.be/nGidhBA20hg>



Zoom sur l'inauguration

- Déambulation musicale et poétique par « Les Dames de Lune »
→ <https://dames-de-lune.jimdofree.com/>
- Exposition itinérante « Les zones humides, un patrimoine à préserver »
→ www.cen-rhonealpes.fr

CONTACT PRESSE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AIN
 Céline Moyne-Bressand
 Tél. 04 74 32 33 44 • celine.moyne-bressand@ain.fr

